



Mairie de Nantouillet
16, Grande Rue
77230 NANTOUILLET
☎ : 01.64.36.24.06
☎ : 01.64.36.11.28
✉ : mairie.nantouillet@wanadoo.fr

Arrêté n°49-2014
du 9 décembre 2014

ARRÊTÉ FIXANT LES LIMITES DE L'AGGLOMÉRATION

Le Maire de la commune de Nantouillet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2 (2°), L.2212-1 et L.2212-2, et L.2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route, et notamment ses articles R. 110-2, R.411-2, R.411-25 et R.413-3,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

CONSIDÉRANT que les limites de l'agglomération déterminent l'espace dans lequel la vitesse des véhicules à moteur est limitée à 50 KM/H en application du Code de la Route, ce qui renforce la sécurité des piétons et des automobilistes,

ARRÊTE

Article 1^{er} Les limites de l'agglomération de la commune de Nantouillet sont fixées conformément au plan joint au présent arrêté, ces limites étant représentées graphiquement par un trait rouge continu.

Le périmètre de l'agglomération est ainsi décrit : entrée d'agglomération sur la RD 404, côté Juilly, au PR 6+334 et côté Saint-Mesmes au PR 6+822.

Article 2 - Un panneau de signalisation portant l'indication du nom de la commune, selon le modèle fixé par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié susvisé, sera installé pour matérialiser l'entrée dans l'agglomération.

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès que la signalisation décrite à l'article 2 du présent arrêté aura été mise en place.

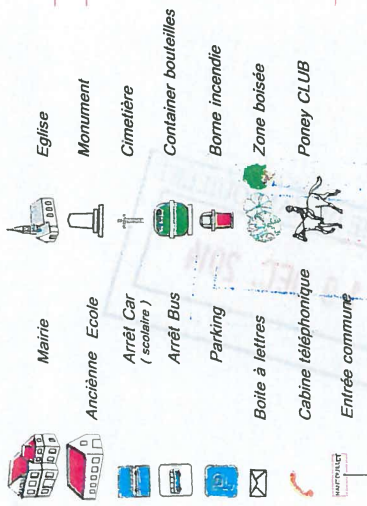
Article 4 - Monsieur le Maire et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté sera affiché et publié.

Fait à Nantouillet, le 9 décembre 2014

Le Maire,
Yannick URBANIAK

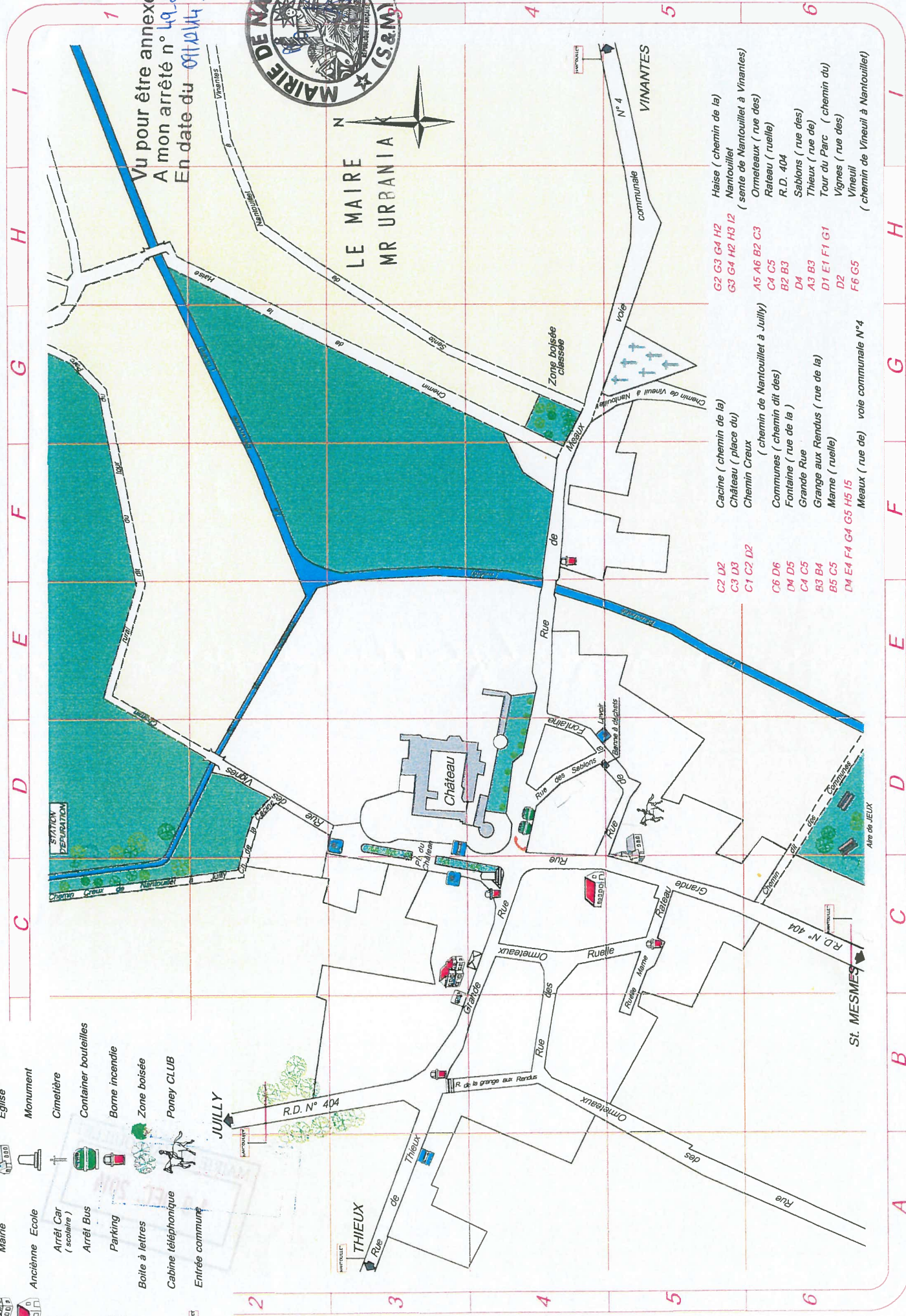
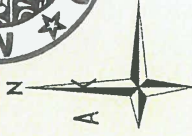




Vu pour être annexé
A mon arrêté n° 49 du 14
En date du 09/10/14



LE MAIRE
MR URBANIA



- G2 G3 G4 H2
 - G3 G4 H2 H3 I2
 - A5 A6 B2 C3
 - C4 C5
 - B2 B3
 - D4
 - A3 B3
 - D1 E1 F1 G1
 - D2
 - F6 G5
- Cacine (chemin de la)
Château (place du)
Chemin Creux
(chemin de Nantouillet à Jully)
Communes (chemin dit des)
Fontaine (rue de la)
Grande Rue
Grange aux Rendus (rue de la)
Mame (ruelle)
Meaux (rue de) voie communale N°4
- Haise (chemin de la)
Nantouillet
(senté de Nantouillet à Vinantes)
Ormeaux (rue des)
Raleau (ruelle)
R.D. 404
Sablons (rue des)
Thieux (rue de)
Tour du Parc (chemin du)
Vignes (rue des)
Vineuil
(chemin de Vineuil à Nantouillet)